REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

PROCÈS VERBAL
DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le 30 Juillet à 19 heures 30, Le conseil municipal de la commune de Casseuil dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur GAUTHIER David, maire.

Nombre de Membres en exercice : 11

Date de la convocation : 24/07/2026

Présents : Messieurs GAUTHIER David, DARNAUZAN Christine, LEROY Mylène, LABADIE Christophe, MARMOTIN Laëtitia, BIDAURY Sébastien, LAROCHE Adelaïde, NETO Trecy, ARMISEN Jean-Yves, MASSON Jean-Claude

Absents excusés : AVEZOU Romain

Secrétaire de séance : LAROCHE Adelaïde

Monsieur le Maire débute l'ordre du jour en demandant l'ajout d'un point concernant l'adhésion à Intra Muros.
Le conseil accepte à l'unanimité cet ajout.

ORDRE DU JOUR

1) Approbation du procès-verbal du 05/06/206
2) Délibération autorisant l'emploi des services de l'association I.C.I Inter Emploi pour effectuer le ménage au sein de la Mairie, de la salle culturelle et de l'église
3) Délibération relative à la mise en place de la Taxe sur la vacance des locaux d'habitation et de la fixation du taux
4) Délibération sur la mise en place d'un 3ème adjoint ou de conseillers délégués
5) Délibération portant sur la subvention demandée par l'Association Café Associatif de Casseuil
6) Adhésion à Intra Muros
7) Questions diverses.

SÉANCE

1) Approbation du procès-verbal du 05/06/206

Mr MASSON souhaite que les suppléants nommés pour les élections sénatoriales soient classés par ordre d'âge.

Il demande que la délibération soit rectifiée pour être au clair avec la Préfecture.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

2) Délibération autorisant l'emploi des services de l'association I.C.I Inter Emploi pour effectuer le ménage au sein de la Mairie, de la salle culturelle et de l'église

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'en l'absence d'agent technique, et suite à l'impossibilité de poursuivre le contrat de Madame Subinlou, la commune ne dispose plus de personnel pour assurer l'entretien des locaux.

Il indique avoir sollicité un devis (n° 2026/6 du 18 juin 2026) auprès de l'association intermédiaire « ICI INTER-EMPLOI » (Association Inter Cantonale Intermédiaire), sise 15 rue des Frères Faucher, 33190 La Réole, ayant conclu une convention au titre de l'article L.5132-7 du code du travail, pour la mise à disposition d'un salarié chargé du ménage, à raison de douze heures par mois, pour un montant de deux cent cinquante-huit euros (258 €) plus une cotisation annuelle de dix euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DÉCIDE de faire appel à l'association intermédiaire « ICI INTER-EMPLOI » pour la mise à disposition de personnel chargé de l'entretien des locaux communaux, à raison de douze heures par mois ;

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de mise à disposition de personnel ainsi que tout document afférent à cette affaire ;

3) Délibération relative à la mise en place de la Taxe sur la vacance des locaux d'habitation et de la fixation du taux

Monsieur le Maire explique que la délibération ne peut pas être prise car le décret n'a pas encore été publié.

4) Délibération sur la mise en place d'un 3ème adjoint ou de conseillers délégués

Monsieur le Maire explique que la signature électronique a été mise en place afin qu'il puisse signer les mandats et les titres depuis Djibouti.

Après discussion, il est décidé de ne pas élire un 3ème adjoint et d'attendre jusqu'à décembre pour voir si cela est nécessaire.

Mr MASSON vote contre.

Le conseil municipal accepte à la majorité de ne pas nommer un adjoint ou conseillé délégué.

5) Délibération portant sur la subvention demandée par l'Association Café Associatif de Casseuil

Monsieur le Maire mentionne qu'il est prématuré de délibérer de l'attribution d'une subvention à l'Association Café Associatif car cette association n'est pas encore publiée au journal officiel.

Il précise que lorsque l'association sera déclarée officiellement, une délibération pourra être mise à l'ordre du jour d'un prochain conseil.

6) Adhésion à INTRA MUROS

Le Maire expose au Conseil municipal ce qui suit :

Vu le partenariat conclu entre l'Association des Maires de la Gironde (AMG) et la société IntraMuros, permettant aux communes adhérentes de bénéficier d'une offre de gratuité sur les produits IntraMuros jusqu'au 31 décembre 2026,

Vu le devis d'adhésion établi par la société IntraMuros (S.A.S., 16 rue de Ségur, 33000 Bordeaux) en date du 31 juillet 2026,

Considérant l'intérêt, pour la commune, de se doter d'un outil de communication numérique moderne à destination de ses administrés, permettant la diffusion d'informations municipales via une application mobile ainsi qu'un site internet,

Considérant que la commune de Casseuil ne souhaite pas souscrire au module d'affichage légal proposé en option par la société IntraMuros,

Le Maire propose au Conseil municipal d'adhérer aux services IntraMuros selon les modalités suivantes :

- Application mobile IntraMuros : 15 €/mois (5 mois offerts)
- Site internet (version basique) : Gratuit

Actes administratifs Non —

Date de début d'abonnement : 1er août 2026 — Durée de la période initiale : dix-sept (17) mois, soit jusqu'au 31 décembre 2027 — Renouvellement : tacite reconduction par

périodes successives de trente-six (36) mois, sauf résiliation notifiée deux (2) mois avant l'échéance.

LE CONSEIL MUNICIPAL, approuve à l'unanimité :

• l'adhésion de la commune de Casseuil aux services IntraMuros (application mobile et site internet en version basique), conformément au devis présenté pour un abonnement à l'application mobile à 15 € HT par mois, avec une réduction de 5 mois offerts au titre du partenariat AMG-IntraMuros, le site internet basique étant fourni à titre gratuit ;

• AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis d'adhésion IntraMuros ainsi que tout document afférent à la mise en œuvre de la présente délibération ;

7) Questions diverses

Monsieur le Maire énonce les questions apportées par Mr MASSON.

- Nettoyage des panneaux de signalisation : il est mentionné qu'il faudrait prévoir tous les 2 ans.
- Le Kiosque : il faudrait agrémenter les vitrines avec l'histoire du village. Il faudrait réparer les Toilettes et y mettre l'assainissement.
- Il a proposé le fleurissement de la commune en mettant des rosiers et bulbes. Il faudra proposer une journée citoyenne de plantation par Mr Le Maire
- Mr le Maire indique qu'une planification des réparations de la voirie va être faite.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20.

Pour Le Maire,

GAUTHIER David

Pour le secrétaire de séance,

LAROCHE Adelaïde